



ICAO



RAPPORT DE L'EQUIPE SPECIALE DU CONSEIL DE L'OACI SUR LA RELANCE DE L'AVIATION (CART) ET VOIE A SUIVRE

Prosper Zo'o Minto'o

Directeur régional du Bureau Afrique occidentale et centrale

Dakar/22 juin 2020



Membres de la CART

Représentants d'**Etats Membres**

Arabie Saoudite, Australie, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Emirats Arabes Unis, Espagne, Etats Unis, France (Président de la CART), Royaume Uni, Singapour, et Zambie

Représentants d'**organisations internationales et régionales**

OMT, OMS, CUA, UE/AESA, OACI, CEAC, et CLAC

Représentants de l'**industrie**

ACI, CANSO, IATA, et ICCAIA

Mandat de la CART (approuvé par C220)

Définir et recommander des priorités et des politiques stratégiques pour appuyer les États et l'industrie en fonction de trois piliers :

- a) faire face aux difficultés immédiates que rencontrent les États et le secteur de l'aviation civile en raison de la pandémie de COVID-19 ;
- b) faciliter le redémarrage des opérations aériennes dans de bonnes conditions de sûreté et de sécurité, et de manière durable et ordonnée, le plus tôt possible, en tenant compte de l'évolution de la pandémie et des décisions des autorités de santé publique internationales et nationales; et
- c) renforcer la résilience du système d'aviation à long terme.



- Terminé le 27 mai 2020
(La CART a tenu cinq (5) réunions avec trois (3) groupes de rédaction, du 29 avril au 26 mai 2020)
- Approuvé par le Conseil durant la 2^{eme} réunion de la 220^{eme} Session (lundi, 2 juin, 2020)
- Rapport en deux parties :
 - Rapport (sous forme de résumé de 15 pages)
 - Paré au décollage: Orientations relatives aux voyages aériens dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19 (Orientations techniques de 48 pages)



- **Mise en contexte**
- **Principes clés**
 - 10 principes clés + approche graduelle fondée sur les risques
- **Un Plan de vol pour le redémarrage et la relance de l'aviation civile internationale**
 - Mesures liées à la sécurité aérienne, à la santé publique aérienne, à la sûreté et à la facilitation, ainsi que les mesures économiques et financières
 - Surveillance et partage réguliers d'expériences par l'intermédiaire de l'OACI
 - 11 Recommandations
- **Renforcer la Résilience**
- **Voie à suivre**



Une approche harmonisée à l'échelle internationale fondée sur les principes suivants est la meilleure façon de favoriser un redémarrage et un rétablissement sûrs, sécurisés et durables du secteur mondial de l'aviation:

1. **Protéger les personnes : Mesures harmonisées mais souples**
2. **Travailler comme une seule équipe de l'aviation et être solidaires**
3. **Assurer la connectivité essentielle**
4. **Gérer activement les risques liés à la sécurité, à la sûreté et à la santé**
5. **Faire en sorte que les mesures de santé publique appliquées à l'aviation soient compatibles avec les systèmes de sécurité et de sûreté de l'aviation**
6. **Renforcer la confiance du public**
7. **Faire la distinction entre le redémarrage et la relance**
8. **Appuyer les stratégies de soutien financier pour aider l'industrie de l'aviation**
9. **Assurer la durabilité**
10. **Tirer les enseignements pour renforcer la résilience**



Mesures relatives à la sécurité de l'aviation

Recommandation 1: Durant la pandémie mondiale de COVID-19, les États membres devraient continuer de mettre à jour le sous-système des différences relatives aux mesures d'exception en raison de la COVID-19 (CCRD) du Système électronique de notification des différences (EFOD).

Recommandation 2: Les États membres devraient éviter de prolonger tout assouplissement des normes lié à la COVID-19 dès lors que les opérations normales sont rétablies. Les différences qui subsistent après la situation d'urgence, le cas échéant, devraient être consignées dans le système EFOD.

Recommandation 3: Les États membres devraient accélérer l'élaboration d'orientations visant à assurer la gestion de la sécurité des opérations nouvelles ou des changements opérationnels survenus au cours de cette crise.



Mesures de santé publique appliquées à l'aviation

Recommandation 4: Il est essentiel d'harmoniser les procédures à l'échelon mondial et à l'échelon régional afin de renforcer la confiance du public et des passagers dans le transport aérien. À cette fin, les États membres devraient établir des procédures de santé publique appliquées à l'aviation, conformes aux orientations énoncées dans *Paré au décollage — Orientations relatives aux voyages aériens dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19*.

Recommandation 5: Afin de soutenir un retour à la normale le plus rapide possible des activités du secteur aérien, les États membres devraient examiner régulièrement s'il est nécessaire de continuer d'appliquer les mesures d'atténuation des risques à mesure que le risque de transmission de la COVID-19 diminue. Les mesures qui ne sont plus nécessaires devraient être supprimées.



Mesures relatives à la sûreté et à la facilitation

Recommandation 6: Les États membres qui ne l'ont pas encore fait devraient établir immédiatement un Comité national de facilitation du transport aérien (ou l'équivalent), comme l'exige l'Annexe 9, afin d'accroître la coordination intersectorielle à l'échelon national.

Recommandation 7: Les États membres devraient systématiquement utiliser le Formulaire de localisation de passager pour la santé publique afin d'assurer l'identification et la traçabilité des passagers et de contribuer ainsi à limiter la propagation de la maladie et la résurgence de la pandémie

Recommandation 8: Alors qu'ils adaptent de façon temporaire leurs mesures relatives à la sûreté, en s'appuyant sur les orientations fournies, les États membres devraient renforcer leur système de supervision afin de s'assurer que lesdites mesures sont appliquées de manière cohérente, dans l'objectif de protéger l'aviation contre les actes d'intervention illicite

Recommandation 9: Les États membres devraient prendre des mesures pour s'assurer que le personnel concerné reçoit une formation lui permettant de reconnaître et de gérer les situations causées par des passagers indisciplinés, en cas de non-respect des mesures essentielles de sécurité et de santé publique appliquées à l'aviation



Mesures économiques et financières

Recommandation 10: Les États membres devraient envisager des mesures d'urgence extraordinaires appropriées pour soutenir la viabilité financière et maintenir un niveau adéquat d'opérations sûres, sécurisées et efficaces, qui devraient être inclusives, ciblées et proportionnées, transparentes, temporaires et conformes aux politiques de l'OACI, tout en établissant un équilibre approprié entre les intérêts respectifs, sans préjudice de la concurrence loyale et en ne compromettant pas la sûreté, la sécurité et la performance environnementale.

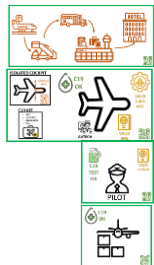
Suivi régulier et mise en commun des expériences par l'intermédiaire de l'OACI

Recommandation 11: Les États membres devraient faciliter le partage et l'échange d'informations sur leurs actions et leurs meilleures pratiques en contribuant à une base de données de mesures de l'OACI.

Document d'orientation annexé au Rapport de la CART

- Mesures d'atténuation de risque de santé publique
 - Mesures d'atténuation des risques généralement applicables
 - Mesures d'atténuation des risques applicables dans des modules spécifiques
- Formulaires et affiches
 - Fiche de santé de membre d'équipage (COVID-19) (Formulaire PHC 1)
 - Fiche de contrôle: désinfection de l'aéronef contre la COVID-19 (Formulaire PHC 2)
 - Fiche de contrôle: nettoyage/désinfection de l'aéroport contre la COVID-19 (Formulaire PHC 3)
 - Affiches dans les aires de repos du personnel

4 Modules



- Aéroports
- Avions
- Equipage
- Fret



Compte tenu des contraintes de temps, tous les moyens et tous les canaux appropriés pour la promotion et la diffusion du présent document doivent être déployés pour répondre au besoin urgent d'une orientation harmonisée dans l'ensemble du secteur de l'aviation civile.

L'expertise en communication et le réseau des partenaires de l'OACI peuvent être pris en considération pour cette promotion.

CONCEPT DE COULOIRS SANITAIRES (PHC)

EQUIPAGE SAIN
(Form1)

C19 TEST OK



EQUIPAGE

VALID LICENSE




AERONEF SAIN
(Form2)

C19 KIT


- PPE
- C19 TEST
- Medical Kit
- Etc...



C19 OK



VALID C of A AOC




AVTECH

VALID AML

POSTE DE PILOTAGE ISOLE



COVID-19 FREE




F3
DEPART
TRANSPORT DE PASSAGERS SAINS

VALID FLIGHT PLAN






ATS C19 OK



ATCO







VALID LICENSE





INSTALLATIONS AEROPORTUAIRES SAINES
(Form3)

AUTORISATION ARRIVEE (App)

Aire de stationnement



F1
F2
F3




EQUIPAGE EN REPOS



EQUIPAGE RESTE A BORD DE L'AERONEF

BASE

Dépistage à l'arrivée



F1
 F2
 F3



ASPECTS OPERATIONNELS

CONTROLES

CERTIFICAT DE SANTE

COULOIR SANITAIRE SANS COVID



- Assurer la poursuite des opérations aériennes avec un minimum de restrictions sur les opérations aériennes
- Prévenir la propagation de la COVID-19 par le transport aérien
- Protéger la santé et la sécurité de l'équipage et des passagers
- Approche coordonnée avec procédures et exigences harmonisées
 - ✓ Paré au Décollage: Orientations relatives aux voyages aériens dans le contexte de la crise sanitaire liée a la COVID-19
 - ✓ Documents d'orientation CAPSCA COVID-19 : Equipages de conduite des vols de fret essentiels
 - ✓ Certitude réglementaire: Différences relatives aux mesures d'exception en raison de la COVID-19 (CCRD)
 - ✓ Guides de référence rapide (QRG)



Renforcer la résilience

- Engagements de haut niveau
- Obligations internationales
- Communications claires
- Soutien aux Etats et aux communautés régionales
- Enseignements tirés

Voie à Suivre

- Démarche souple et progressive
- Suivi diligent et cohérent
- Surveiller et évaluer la situation
- Collaboration étroite et continue



ICAO

UNITING AVIATION



ICAO

North American
Central American
and Caribbean
(NACC) Office
Mexico City

South American
(SAM) Office
Lima

ICAO
Headquarters
Montréal

Western and
Central African
(WACAF) Office
Dakar

European and
North Atlantic
(EUR/NAT) Office
Paris

Middle East
(MID) Office
Cairo

Eastern and
Southern African
(ESAF) Office
Nairobi

Asia and Pacific
(APAC) Sub-office
Beijing

Asia and Pacific
(APAC) Office
Bangkok



THANK YOU

CART Report: www.icao.int/covid/cart